


# Procédure file

Informations de base	
BUD - Procédure budgétaire	2010/2293(BUD)
Procédure terminée	
Mobilisation de l'instrument de flexibilité: programme «Éducation et formation tout au long de la vie», programme pour l'innovation et la compétitivité, Palestine	
Sujet	
3.40.14 Compétitivité industrielle	
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	
6.40.05.06 Relations avec les pays du Proche et Moyen Orient	
8.70.60 Budgets annuels antérieurs	
8.70.70 Instrument de flexibilité	
Zone géographique	
Palestine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets		30/11/2010
		PPE <a href="#">BÖGE Reimer</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		S&D <a href="#">GARDIAZABAL RUBIAL Eider</a>	
		ALDE <a href="#">JENSEN Anne E.</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<a href="#">Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)</a>		10/12/2010

Evénements clés			
26/11/2010	Publication du document de base non-législatif	COM(2010)0760	Résumé
08/12/2010	Vote en commission		Résumé
	Dépôt du rapport budgétaire		

09/12/2010		<a href="#">A7-0367/2010</a>	
10/12/2010	Adoption du projet du budget par le Conseil		
13/12/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2010	Résultat du vote au parlement		
15/12/2010	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0474/2010</a>	Résumé
15/12/2010	Fin de la procédure au Parlement		
19/01/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2010/2293(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/7/04666

### Portail de documentation

Document de base non législatif	COM(2010)0760	26/11/2010	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE454.479</a>	03/12/2010	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	<a href="#">A7-0367/2010</a>	09/12/2010	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	<a href="#">T7-0474/2010</a>	15/12/2010	EP	Résumé

### Acte final

[Décision 2011/29](#)  
[JO L 014 19.01.2011, p. 0020](#) Résumé

## Mobilisation de l'instrument de flexibilité: programme «Éducation et formation tout au long de la vie», programme pour l'innovation et la compétitivité, Palestine

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement en faveur du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, du programme pour la compétitivité et l'innovation et pour assurer un complément au financement des actions en faveur de la Palestine.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTEXTE : après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation des crédits sous la rubrique 1a et la rubrique 4, lors de la réunion de conciliation du 11 novembre 2010, les deux branches de l'autorité budgétaire sont convenues de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement dans le budget 2011, pour ces deux rubriques.

CONTENU : [l'accord interinstitutionnel](#) du 17 mai 2006 autorise la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient l'être dans les limites des plafonds disponibles de l'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Le budget 2011 nécessite des dépenses supplémentaires dépassant les plafonds des rubriques 1a et 4. Il est par conséquent proposé de recourir à l'instrument de flexibilité, conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel.

Les montants à mobiliser sont les suivants:

- 18 millions EUR pour le programme «Éducation et formation tout au long de la vie» sous la rubrique 1a;
- 16 millions EUR pour le programme pour l'innovation et la compétitivité sous la rubrique 1a;
- 71 millions EUR pour la Palestine sous la rubrique 4.

## Mobilisation de l'instrument de flexibilité: programme «Éducation et formation tout au long de la vie», programme pour l'innovation et la compétitivité, Palestine

---

En adoptant le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE, DE), la commission des budgets appelle le Parlement européen à approuver la proposition de décision destinée à mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de renforcer l'enveloppe budgétaire de plusieurs projets des rubriques 1a et 4, dont le financement s'avère insuffisant dans le cadre des plafonds du cadre financier actuels, prévus pour 2011.

Après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation de crédits dans la rubrique 1a et dans la rubrique 4, lors de la concertation du 11 novembre 2010, les deux branches de l'autorité budgétaire ont en effet convenu de compléter le financement des programmes suivants à hauteur de:

- 18 millions EUR en faveur du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sous la rubrique 1a;
- 16 millions EUR en faveur du programme pour la compétitivité et l'innovation sous la rubrique 1a;
- 71 millions EUR pour la Palestine sous la rubrique 4.

Les députés notent au passage que, malgré les renforcements maîtrisés des engagements sur un nombre limité d'articles du budget, les plafonds de la sous-rubrique 1a et de la rubrique 4 ne permettent pas un financement suffisant des priorités sélectionnées, exécutés par le Parlement et le Conseil. Ils se félicitent par conséquent de l'accord trouvé en conciliation relatif au recours à l'instrument de flexibilité afin de financer ces différentes priorités. Ils répètent toutefois que la mobilisation de cet instrument souligne, une fois encore, que le budget de l'Union doit absolument être de plus en plus flexible.

## Mobilisation de l'instrument de flexibilité: programme «Éducation et formation tout au long de la vie», programme pour l'innovation et la compétitivité, Palestine

---

**OBJECTIF :** mobiliser l'instrument de flexibilité afin de compléter le financement en faveur du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, du programme pour la compétitivité et l'innovation et pour assurer un complément au financement des actions en faveur de la Palestine.

**ACTE NON LÉGISLATIF :** Décision 2011/29/UE du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

**CONTENU :** suite à la concertation budgétaire du 11 novembre 2010 et conformément à l'accord budgétaire du 15 décembre 2010 (voir [BUD/2010/2290](#)), le Parlement et le Conseil ont décidé, avec la présente décision, de mobiliser l'instrument de flexibilité pour compléter le financement, dans le budget 2011, des montants des plafonds de la sous-rubrique 1a et de la rubrique 4, de la manière suivante (en engagements):

- 18 millions EUR en faveur du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sous la sous-rubrique 1a,
- 16 millions EUR en faveur du programme pour la compétitivité et l'innovation sous la sous-rubrique 1a,
- 71 millions EUR pour la Palestine sous la rubrique 4.

## Mobilisation de l'instrument de flexibilité: programme «Éducation et formation tout au long de la vie», programme pour l'innovation et la compétitivité, Palestine

---

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 20 voix contre et 13 abstentions, une résolution approuvant telle quelle la proposition de décision destinée à mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de renforcer l'enveloppe budgétaire de plusieurs projets des rubriques 1a et 4, dont le financement s'avère insuffisant dans le cadre des plafonds du cadre financier actuel pour 2011.

Après avoir examiné toutes les possibilités de réaffectation de crédits dans la rubrique 1a et dans la rubrique 4, lors de la concertation du 11 novembre 2010, les deux branches de l'autorité budgétaire ont en effet convenu de compléter le financement des programmes suivants à hauteur de:

- 18 millions EUR en faveur du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie sous la rubrique 1a;
- 16 millions EUR en faveur du programme pour la compétitivité et l'innovation sous la rubrique 1a;
- 71 millions EUR pour la Palestine sous la rubrique 4.

Le Parlement note que, malgré les renforcements maîtrisés des engagements sur un nombre limité d'articles du budget, les plafonds de la sous-rubrique 1a et 4 ne permettent pas un financement suffisant des priorités sélectionnées, exécutés par le Parlement et le Conseil. Il se félicite par conséquent de l'accord trouvé en conciliation relatif au recours à l'instrument de flexibilité afin de financer le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ainsi que le programme pour la compétitivité et l'innovation sous la sous-rubrique 1a, et d'alimenter l'aide financière à la Palestine, au processus de paix et l'UNRWA à sous la rubrique 4 pour un moment total de 105 millions EUR. Le Parlement rappelle que ces programmes sont essentiels pour l'avenir de l'Union dans la mesure où ils donnent un élan décisif à l'activité économique ainsi qu'au rôle de l'Union en tant qu'acteur mondial.

Il répète toutefois que la mobilisation de cet instrument souligne, une fois encore, que le budget de l'Union doit absolument être de plus en plus flexible.